

DISPOSITIF « CHEQUES CULTURE LOISIRS » Année 2024

Objectif

Favoriser l'accès à la culture et aux loisirs au maximum de jeunes et notamment aux plus défavorisés.

Bénéficiaires

Tous les jeunes âgés de 5 à 20 ans (nés entre le 01/01/2004 et le 31/12/2019), domiciliés sur le territoire de la 3CMA (Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan) depuis au moins un an (de date à date), scolarisés ou en alternance, et dont les parents sont titulaires d'un avis d'imposition français.

Montant attribué

Un chéquier d'un montant de **68,00 € par enfant** (12 chèques de 3,00 €, 8 chèques de 4,00€).

Participation de la famille

En contrepartie, le CIAS de la 3CMA (Centre Intercommunal d'Action Sociale de la 3CMA) demande une participation financière à la famille, basée sur l'avis d'imposition de l'année n-2. Le calcul est déterminé selon un barème ayant pour référence la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème (14) ».

Pour l'année 2024, la famille fournit l'avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022.

Tranches	Montant de la ligne « impôt sur les revenus soumis au barème (14) »	Participation de la famille	
		(%)	(€)
Tranche 0	0	12,5%	8,50 €
Tranche 1	1 à 1000	28%	19,04 €
Tranche 2	1001 à 2000	55%	37,40 €
Tranche 3	>= à 2001	80%	54,40 €

En l'absence d'avis d'imposition, le calcul de la participation s'effectuera automatiquement sur la base de la tranche 3.

Modalités d'utilisation

Les chèques sont utilisables uniquement par le bénéficiaire et auprès des partenaires du CIAS (associations ou organismes ayant signé une convention avec le CIAS de la 3CMA).

Les chèques culture loisirs sont délivrés par le CIAS **jusqu'au 30 novembre** de l'année en cours.

Ils sont utilisables à partir de la date de délivrance et au plus tard le 31 décembre de l'année de validité ; ils ne sont ni repris, ni remboursés.

Références de décision

Délibération du Conseil d'Administration du CIAS du 6 décembre 2023.

Liste des pièces à fournir au CIAS

- Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 (pour les couples non mariés, fournir les 2 avis d'imposition)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile récent
- Certificat de scolarité pour les étudiants et les lycéens de plus de 16 ans

A ce jour, la liste des partenaires est la suivante :

- Centre nautique intercommunal
- Cinéma Star
- Conservatoire de Musique de St-Jean-de-Maurienne (EEA)
- Théâtre en Maurienne
- Action culturelle de St-Jean-de-Maurienne
- Espace culturel et archives Médiathèque Louise de Savoie
- Association Le Bahut